

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 01 Juin, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Montmacq, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Rémy CUELLE, Maire.

Présents : Mrs Mmes : Rémy CUELLE ; Daniel DUCROQUET ; Christine LEHEUTRE ; Hervé LE DROUMAGUET Colette ZIRRELLI ; Patrick ALLARD ; Maryse VOITANT ; Vincent FABRE ; Thierry MERLE ; Sandrine LÉPINE ; Isabelle ORRIERE ; Sandra SAVIGNI ; Annette HILD ; Philippe AIM ; Lucie DELASALLE formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : Mrs Mmes : NÉANT.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIRS : NÉANT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Colette ZIRRELLI.

Convocation du : 24 /05/2017- **Affichage** :24/05/2017

Conseillers en exercice : 15 **Présents** : 15 **Votants** : 15

Le compte-rendu de la réunion du 06 avril 2017 est approuvé.

P 1/3

Election de 2 propriétaires titulaires et d'un suppléant pour siéger à la Commission intercommunale d'aménagement foncier instituée dans le cadre du projet de canal Seine-Nord-Europe.

Sont élus par le Conseil Municipal :

Monsieur Michel DEROCQUENCOURT est élu membre titulaire.

Monsieur Claude BAUJOIN est élu membre titulaire.

Monsieur Jean-Marc DEROCQUENCOURT est élu suppléant.

Est nommé par le Maire comme son suppléant : Monsieur Philippe AIMÉ.

Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de la CC2V : APPROBATION.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de la CC2V :

Sortie de l'actif de la Commune du tracteur autoporté KUBOTA de 2001 :

Le Conseil Municipal,

Considérant que le tracteur autoporté KUBOTA acheté en 2001 est hors service,

DÉCIDE de sortir ce tracteur de l'actif de la Commune.

Achat de guirlandes de Noël :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acheter des guirlandes de Noël. Il présente la proposition de REXEL à COMPIEGNE pour :

► 3 guirlandes « Bonnes Fêtes flocons » au prix unitaire de 537, 20 € ;, soit 1611,60 € HT ;

► 10 guirlandes « LUNA » au prix unitaire de 267, 85 € ;, soit 2678,50 € HT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DONNE SON ACCORD** pour l'achat des guirlandes indiquées ci-dessus chez REXEL à COMPIEGNE ;

► Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017, article 2188.

Etude et suivi des travaux de création d'une voie d'accès à une habitation impasse La Garenne.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de ACP Ingénierie publique à 60200 COMPIEGNE pour l'étude et suivi des travaux de création d'une voie d'accès à une habitation impasse La Garenne pour un coût HT de 1.350 € soit 1.620 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

➤ **DONNE SON ACCORD ;**

Estimation financière des travaux de création d'une voie d'accès à une habitation impasse La Garenne.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis de ACP Ingénierie publique à 60200 COMPIEGNE pour l'estimation financière des travaux de création d'une voie d'accès impasse La Garenne pour un coût HT de 19.340 € soit 23.208 € TTC.

Des devis seront demandés à différentes entreprises.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

➤ **DONNE SON ACCORD** sur le principe de réaliser les travaux de création d'une voie d'accès impasse La Garenne.

➤ **charge Monsieur le Maire de choisir l'entreprise la mieux-disante pour ces travaux.**

Travaux de voirie :

Monsieur le maire indique qu'il y a lieu de faire divers travaux de voirie.

Il présente les devis de :

➤ l'entreprise DEGAUCHY TP à 60310 Canechancourt pour un coût TTC de 3600 € ;

➤ l'entreprise TPIP à 60350 Berneuil-sur-Aisne pour un coût TTC de 3741,36 € ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

décide de retenir la proposition de l'entreprise DEGAUCHY TP.

Achat d'un cadeau pour les élèves de l'école de Montmacq entrant en 6^{ème}.

Le Conseil Municipal

DÉCIDE de reconduire l'achat d'un cadeau pour les élèves de l'école de Montmacq entrant en 6^{ème} (09 cartes cadeaux d'une valeur de 30 € chacune auprès de CULTURA).

SEZEO : avis sur les statuts.

Monsieur le Maire indique que le Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise (SEZEO) a adopté ses statuts lors de la séance du Conseil Syndical du 16 février 2017. L'ensemble des 279 communes adhérentes de SEZEO doivent rendre un avis sur ces statuts.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré **DONNE SON ACCORD** pour les statuts de SEZEO.

SEZEO ; retrait de la Commune de GUIVRY (aisne) :

Considérant que le retrait de la commune de Guivry comptant 249 habitants ne remet pas en cause la représentation du secteur géographique « Force Energies »,

Vu la délibération du 04 mai 2017 du Syndicat des Energies des Zones Est de l'Oise consentant au retrait de la Commune de Guivry de SEZEO,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **DONNE SON ACCORD** pour le retrait de la Commune de Guivry de SEZEO.

Travaux de renforcement aérien du réseau électrique rue du Maréchal Joffre (côté Plessis-Brion).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 06 avril 2017 concernant les travaux de renforcement aérien du réseau électrique rue du Maréchal Joffre (côté Le Plessis-Brion), avec accord pour ces travaux pour un coût pour la Commune de 20.722,91 € TTC.

Il s'avère que la participation financière de la Commune a changé et qu'elle s'élève maintenant, suivant la synthèse financière de SEZEO, à 26.611,23 € TTC avec participation financière de SEZEO de 85.078,83 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DONNE SON ACCORD** pour ces travaux pour un coût pour la Commune de 26.611,23 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017 article 2315.

Contrats d'assurance de la Commune :

Monsieur le Maire indique qu'actuellement la Commune est assurée auprès de Générali France pour tous ses contrats.

IL présente à l'assemblée la proposition financière de SMACL Assurances à NIORT (79), reprenant tous les contrats en cours, pour un coût annuel de 4.892,23 € à ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que l'offre de la SMACL est moins chère pour les mêmes prestations,

➤ **DONNE SON ACCORD** pour la proposition d'assurance de la SMACL ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le ou les contrats à intervenir avec la SMACL ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à résilier les contrats en cours avec GENERALI France au fur et à mesure des échéances.

DIVERS :

Il est fait part des cartes postales reçues et de remerciements suit à des décès.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le département de l'Oise sera concerné par les élections sénatoriales du 24 septembre 2017. Il demande qui serait intéressé pour aller y voter : Monsieur le Maire, Monsieur Daniel DUCROQUET, Monsieur Hervé LE DROUMAGUET, Madame Colette ZIRRELLI, Monsieur Patrick ALLARD se proposent. Cela fera l'objet d'une prochaine séance du Conseil Municipal lorsque la Préfecture enverra les documents pour ce faire.

Monsieur le maire indique que le dossier de vidéoprotection a été retenu par le département pour une subvention de 34.440 €.

Délibéré les jour, mois et a, susdits.
Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Rémy CUELLE.

